

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'étude d'impact établie dans le cadre du permis d'aménager déposé pour l'aménagement de la zone d'activités les « Landes de la Justice » située à Campbon

Par arrêté en date du 1^{er} juin 2017, Monsieur le Maire de Campbon a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'étude d'impact établie dans le cadre du permis d'aménager déposé pour l'aménagement de la zone d'activités les « Landes de la Justice » située à Campbon qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du :

Lundi 19 juin 2017 au mercredi 19 juillet 2017 inclus

L'étude d'impact concernant le permis d'aménager déposé le 17 février 2017 relatif à l'opération de la zone d'activités les « Landes de la Justice », située dans la continuité ouest de la zone existante Porte Estuaire à Campbon, est soumise à une enquête publique.

L'avis de l'autorité environnementale en date du 17 mai 2017 est joint au dossier d'enquête.

Par décision du 9 mai 2017, le Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur **Jean-Paul MEUNIER**, directeur de préfecture retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux heures et jours habituels d'ouverture :

En Mairie de Campbon, Place de l'église 44750 CAMPBON :

- o Lundi : 9 h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- o Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- o Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14 h00 à 17h00
- o Jeudi : 9h00 à 12h00
- o Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- o Samedi : 9h00 à 12h00

Durant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles :

- sur le registre d'enquête mis à disposition durant toute la durée d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Campbon,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur adressé à la Mairie de Campbon, Place de l'église 44750 CAMPBON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@campbon.fr.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra en personne les observations écrites ou orales du public :

En mairie de Campbon :

- **Lundi 19 juin 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Samedi 24 juin 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Lundi 3 juillet 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 8 juillet 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 19 juillet de 14h00 à 17h00.**

L'avis de l'autorité environnementale en date du 17 mai 2017 est joint au dossier d'enquête

Le rapport et les conclusions motivées établis par le Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Campbon aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la Commune de Campbon (<http://www.mairie-campbon.fr>) et sur le site internet de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (www.cc-loiresillon.fr) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Loire-Atlantique à Saint Nazaire.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande de permis d'aménager susvisée est Monsieur le Maire de la Commune de Campbon. Au terme de l'enquête publique, le permis d'aménager pourra être accordé ou refusé.

Toute information sur l'objet et le déroulement de l'enquête publique peut être obtenue auprès :

- de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, 2 Boulevard de la Loire, 44260 SAVENAY, auprès de Guillaume COUTAND ou Rio-Mael VAISSADE au 02 40 56 88 44,
- de la Commune de Campbon, Place de l'église 44750 CAMPBON, auprès de Dany CAILLON ou de Blandine JAVAUDIN au 02 40 56 55 00.

Le Maire de Campbon,
Jean-Louis THAUVIN